

DCM N° 02 /2023

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

COMMUNE de ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le douze janvier, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de **M. Dominique LAZZARO, MAIRE.**

MEMBRES PRESENTS : MM. BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves – CLEMENT Pierre-Benoît – COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin – GOYET Aurélie – LEMAIRE-LEVY Florence - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André -

MEMBRE ABSENT : NEANT

Mme CURCIO Véronique a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

09/01/2023

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

17/01/2023

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

02/02/2023

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

02/02/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

* EN EXERCICE : 14

* PRESENTS : 14

* VOTANTS : 14

.....

OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE -REVISION ANNUELLE SUIVI DU DOCUMENT UNIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,
Par 14 voix POUR,

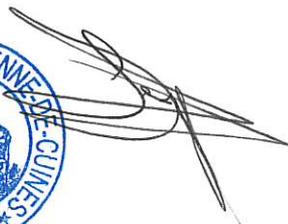
- **AUTORISE** Monsieur LE MAIRE à signer l' AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE A LA REALISATION ET AU SUIVI DU DOCUMENT UNIQUE avec le CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE, avenant annexé à la présente délibération.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 02 février 2023.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES



AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE A LA REALISATION ET AU SUIVI DU DOCUMENT UNIQUE

Entre les soussignés :

- le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (Cdg73), représenté par son Président, M. Auguste PICOLLET, dûment habilité aux présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28 septembre 2022, **d'une part**,

ET

- la mairie de St Etienne de Cuines, représentée par son Maire, Monsieur Dominique LAZZARO, habilité par délibération du Conseil Municipal en date du *12 janvier 2023*, **d'autre part**,

N° 2/2023

APRES AVOIR PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

La mairie de St Etienne de Cuines, a signé le 28 février 2022 avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (Cdg73) une convention d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Par délibération n°54-2022 en date du 28 septembre 2022, le conseil d'administration du Cdg73 a notamment décidé d'aménager les modalités financières applicables aux interventions réalisées par son service de prévention des risques professionnels en matière de réalisation et de suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le présent avenant a pour objet d'acter ces nouveaux tarifs pour toute intervention réalisée à compter du 1^{er} janvier 2023.

IL A ETE CONVENU DE CE QUI SUIIT :

Article 1 :

L'article 7 de la convention du 28 février 2022 susvisée est modifié comme suit :

« Les tarifs applicables sont fixés par délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie. Le coût de la mission d'assistance à la réalisation du document unique s'établit à 220 € la demi-journée et à 440 € la journée pour les collectivités et établissements publics affiliés.

Ce tarif inclut les frais de déplacements et de repas.

La journée de travail d'un conseiller de prévention s'établit à 8 heures de présence, desquelles est déduit le temps de trajet aller-retour entre les sièges sociaux respectifs du Cdg73 et de l'employeur bénéficiaire.

Une offre tarifaire est proposée sur la base des renseignements transmis par la collectivité ou l'établissement public dans le cadre d'une fiche de préparation d'intervention.

Aucune action ne sera programmée avant le retour de l'offre tarifaire signée de l'autorité territoriale.

La facturation interviendra au terme de la mission. Dans l'hypothèse où cette dernière excéderait une durée de trois mois, le Centre de gestion établira un titre de recettes correspondant au nombre de jours effectivement réalisés sur site.

Le règlement sera à effectuer au compte ci-après ouvert au nom de :

la Trésorerie Municipale Principale sur le RIB Banque de France CHAMBERY
30001 00279 C730 000000072

Référence à rappeler impérativement sur le mandat :

- le numéro du titre
- le code : ADU-CDG
- le numéro d'affiliation de votre collectivité ».

Article 2 :

Les autres dispositions de la convention ne sont pas modifiées.

Fait à ST ETIENNE DE CUINES,
le 12 janvier 2023

Pour la mairie de St Etienne de Cuines,

Le Maire,
(Signature et cachet)

Dominique LAZZARO



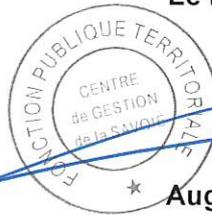
M. Dominique LAZZARO
Maire de St-Etienne de Cui

Fait à PORTE-DE-SAVOIE,
le 29 novembre 2022

Pour le Centre de gestion
de la FPT de la SAVOIE,

Le Président,

Auguste PICOLLET



TARIFICATION APPLICABLE A CERTAINES MISSIONS FACULTATIVES

- SERVICE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS -

Délibération du conseil d'administration du 28 septembre 2022

Missions facultatives		Tarifs actuels	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2023
Document unique d'évaluation des risques professionnels	½ journée	220 €	220 €
	journée	380 €	440 €
Mise à disposition d'un conseiller de prévention	½ journée	160 €	160 €
	journée	270 €	300 €
Inspection	½ journée	250 €	de 50 agents 200 €
			de 50 agents 250 €
	journée	400 €	de 50 agents 400 €
			de 50 agents 500 €
Sensibilisation	½ journée	150 €	160 €
	Journée	250 €	320 €

Porte-de-Savoie, le 29 novembre 2022

Le Président du Centre

à